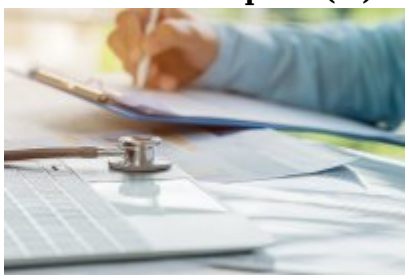

Communiqué de presse : 563 millions d’euros en 2017 : Un montant record pour les suppléments d’honoraires - 05/02/2019

Depuis août 2015, les hôpitaux ne sont plus autorisés à facturer des suppléments d’honoraires pour une admission en journée en chambre double ou multiple, comme pour une admission classique. Seuls les suppléments d’honoraires restent applicables pour les hospitalisations en chambre individuelle.

Cette mesure a-t-elle freiné la hausse systématique des frais pour le patient ? Non. Au contraire, comme le démontre la nouvelle étude de l’Agence InterMutualiste (AIM), les suppléments d’honoraires sont passés de 531 millions d’euros en 2015 à 563 millions d’euros en 2017. Et le patient dans tout ça ? Il a dû débourser en moyenne 1 065 euros rien que pour les suppléments d’honoraires.

L’Agence InterMutualiste (AIM) a calculé, pour la deuxième fois, les suppléments d’honoraires facturés aux patients lors de leur admission dans des hôpitaux belges. Et la tendance est claire : entre 2015 et 2017, ces suppléments ont continué à augmenter, à un rythme annuel moyen de 3 %. Un taux de croissance au moins 2,5 fois supérieur à celui des frais réguliers remboursés par l’assurance soins de santé obligatoire. Concrètement, les suppléments d’honoraires sont passés de **531 millions d’euros en 2015 à 563 millions d’euros en 2017**.

Les conséquences financières pour le patient sont importantes
Un patient sur cinq a dû payer des suppléments d’honoraires pour son séjour en hôpital. Le montant moyen se chiffre à 1 065 euros. En 2017, on compte aussi plus de 5 000 euros de suppléments honoraires pour 10 000 séjours en hôpital. Le nombre de patients qui ont dû payer plus de 3 000 euros de suppléments pour leur(s) admission(s) à l’hôpital en un an a également augmenté d’un quart : de 30 032 en 2014 à 37 408 en 2017. Et la facture peut être encore plus élevée pour certains. En effet, près de 3 000 patients ont dépassé la limite de 10 000 euros d’honoraires pour leur(s) admission(s) en 2017, soit une augmentation de 50 % par rapport à 2014.

Il existe cependant de grandes différences en fonction des hôpitaux, des régions, des spécialités… Les montants sont affectés par les éléments suivants :

- **L’hôpital** : les pratiques diffèrent d’un hôpital à l’autre, mais des suppléments d’honoraires sont de plus en plus facturés dans la plupart des hôpitaux. Entre le début de l’année 2015 et la fin 2017, **plus d’un hôpital sur cinq** (23 hôpitaux sur 102) a augmenté son pourcentage

maximal d'honoraires. Les différences pour une même prestation peuvent être importantes : pour les accouchements par voie basse, la moyenne des suppléments d'honoraires varie de 613 à 2 045 € par séjour, en fonction de l'hôpital.

- **La région** : le risque de devoir payer un montant élevé de suppléments d'honoraires est plus élevé à Bruxelles qu'en Flandre et en Wallonie. **Pour 1 hospitalisation sur 20 dans les hôpitaux bruxellois, les suppléments d'honoraires s'élevaient à plus de 5 000 €**. En Flandre, c'est le cas pour 1 hospitalisation sur 100.
- **La spécialité** : certains types de prestataires de soins de santé facturent la majeure partie des suppléments d'honoraires : **les anesthésistes, les chirurgiens, les orthopédistes et les gynécologues**. En première place, on retrouve les neurochirurgiens avec une moyenne de 80 000 € de suppléments honoraires facturés par an et par prestataire.
- **Type de prestation** : les suppléments sont 3 fois plus élevés pour la pose d'une prothèse de hanche (2 386 euros) que pour une opération au ménisque (776 euros), par exemple.

Ces différences, notamment au niveau des institutions hospitalières sont illustrées par la publication de nouveaux indicateurs sur notre Atlas AIM caractérisant les suppléments d'honoraires par hôpital et donnant des détails sur les suppléments de plusieurs pathologies suffisamment représentées. Ces données sont consultables sur notre site web : http://atlas.aim-ima.be/base-de-donnees

Le patient n'est pas suffisamment protégé et informé
Les patients doivent-ils s'attendre à de mauvaises surprises financières s'ils optent pour une chambre individuelle ? En effet, nous constatons toujours un grand manque d'informations et aucune protection n'est encore prévue contre les coûts hospitaliers trop élevés. **En 2018, seuls 36 hôpitaux, essentiellement en Flandre, mettaient à la disposition des patients une estimation des coûts hospitaliers sur leur site internet.** Cette pratique n'est malheureusement pas généralisée et, bien souvent, les évaluations ne sont disponibles que pour un nombre limité d'interventions. De plus, il n'existe aucune garantie que le prix estimé ne sera pas dépassé.

Pour plus d'informations
FR : Françoise De Wolf - Francoise.DeWolf@solidaris.be - 02/535.04.56
NL : Bernard Landtmeters - Bernard.Landtmeters@cm.be - 02/246.27.84

P.-S.

- Rapport AIM - Suppléments d'honoraires médicaux séjours hospitaliers - données 2017